

**ocbm luxembourg**  
**1er février 2024**

*But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis. Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.*

OCBM	Points à l'ordre du jour	Avis de l'OCBM de Luxembourg	Qui+ échéance	Etat du suivi à l'hiver 2024	Statut
printemps 2023	5.2. Ligne Express E69 Arlon-Bastogne-Liège : évaluation intermédiaire	L'Organe émet un avis favorable sur les ambitions régionales légèrement renforcées (intégrées par l'AOT dans les deux fiches tactiques de liaison mises à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2024. Il recommande également à l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux parties prenantes (SNCB, SPW Routes, Communes, SPW Planification, UWE) de mettre en œuvre le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation.	AOT - TEC	en cours	
	5.5.1. Ligne Express E78 Bastogne-Marche-Namur : évaluation intermédiaire	L'Organe émet un avis favorable sur le maintien du niveau de service actuel de la ligne E78 Bastogne – Marche – Namur moyennant sa réévaluation dans le cadre des études susmentionnées. Il recommande à l'AOT, à l'Opérateur de Transport de Wallonie et à la SNCB d'accomplir les actions identifiées.	AOT TEC SNCB	en cours	
	2. Redéploiement de la zone Semois-Librumont : réseau cible	L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT, détaillé dans les fiches de liaison en annexe et résultant des ateliers de co-construction menés depuis janvier 2023. L'organe recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Schéma Intermodal de Mobilité par Bassin de la zone de Semois-Librumont afin de permettre à l'OTW d'entamer les études de traduction opérationnelle. Il demande que les acteurs de la mobilité (supra-)locaux soient concertés par l'OTW à propos des scénarios opérationnels étudiés, ceci avant la mise en œuvre courant 2024 de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry. L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC en 2024, en visant une mise en œuvre d'ici 2025.	AOT - OTW - TEC	en cours	
Automne 2022	2.1. Evaluation intermédiaire de la ligne express Liège – Marche (E20) : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E20 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées en heures de pointe et le dimanche (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre. Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de réaliser les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E20. L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, GAL, SPW Routes, OTW) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	Communes, GAL, SPW Routes, OTW	Mise en œuvre du plan d'action en cours	
		Enfin, l'Organe invite le pouvoir fédéral et le pouvoir régional à s'accorder sur un tarif intégré pour le réseau structurant train-bus Express.	Cabinet Henry	Pas d'avancée	
	2.2. Evaluation intermédiaire de la ligne Libramont – Bastogne (6) : plan d'action suite au bilan	L'Organe prend acte du bilan réalisé pour les lignes 6 et 601 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans les dix-huit mois qui viennent, l'attractivité et la fiabilité de l'offre sur ces lignes. L'Organe recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées dans ce plan en termes d'investigations complémentaires, d'adaptation de l'offre et de communication. Il recommande également à l'ensemble des parties prenantes (AOT, SNCB, IDELUX, War museum, communes) de prendre en main les actions identifiées dans ce plan qui les concernent.	OTW et AOT, SNCB, IDELUX, War museum, communes	Mise en œuvre du plan d'action en cours	
Printemps 2022	3.2. Etude prospective sur les liaisons structurantes transfrontalières avec le Grand-Duché du Luxembourg : méthodologie et planning	L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport sur la zone de 22 communes étudiées et le partage.	AOT	Des réunions entre l'AOT wallonne et le Ministère des transports du GD Luxembourg ont eu lieu le 14/11 et le 5/4 2023.	
		Il constate que les flux les plus importants bénéficient effectivement d'une offre structurante de transport public transfrontalière existante (SNCB, CFL, RGTR ou TEC) ou déjà définies au niveau des ambitions tactiques (TEC).			
		Il constate aussi qu'une série de flux majeurs, en particulier vers des pôles autres que Luxembourg ville (Bertrange, Steinfort, Koerich, Esch-sur-Alzette), ne bénéficient pas actuellement d'offres structurantes de transport public ou pas d'offres qualitatives (directe, ...) et présentent donc un potentiel important de transfert modal.			
		L'Organe recommande de compléter le diagnostic réalisé par l'AOT afin d'identifier d'éventuels autres besoins/flux transfrontaliers en impliquant les communes et les parties prenantes concernées.			
		Il attend de l'AOT de soumettre à son avis lors d'une prochaine session le réseau express TEC transfrontalier cible complémentaire aux offres ferroviaire et RGTR mises en œuvre.			
Automne 2021	3. Connexion de Bouillon au réseau structurant intercommunal, incluant la création d'une connexion transfrontalière depuis Sedan	L'Organe émet un avis favorable sur l'amélioration de l'offre cible de la liaison structurante principale Bouillon - Noirefontaine - Plainevaux - Fays-les-Veneurs - Bertrix – Libramont et son extension transfrontalière depuis Sedan pour laquelle des contacts sont en cours avec l'Autorité française compétente.	/	Étude en cours e couplée au redéploiement Semois-Librumont.	
		L'Organe recommande d'étudier le caractère bidirectionnel de cette extension Sedan – Bouillon, notamment en vue d'une correspondance avec le TGV vers Paris.	OTW		
		Sur cette base, la commune de Bouillon est considérée au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.	/		
		L'Organe demande à l'OTW d'étudier opérationnellement l'amélioration et l'extension de l'offre de sa ligne 8 sur cette base.	OTW		